

N° 85 – NOVEMBRE 2020

LE PUY-SAINT-MARTINOIS

Journal d'information municipale

PanneauPocket consultable sur ordinateur
Détails en pages 4

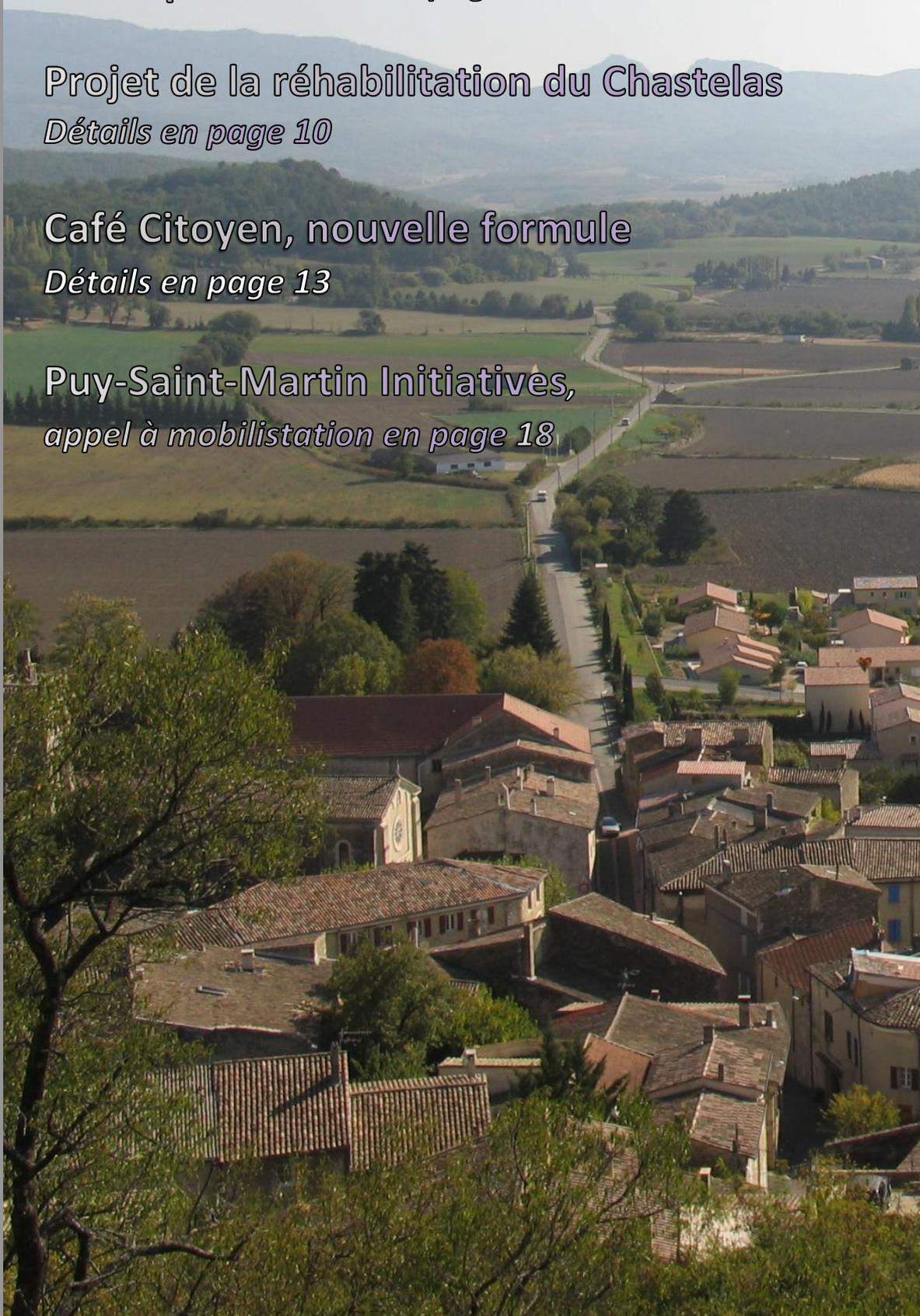
Recensement de la population en 2021
Détails en pages 6

Projet de la traverse du Village :
Participez ! *Détails en page 9*

Projet de la réhabilitation du Chastelas
Détails en page 10

Café Citoyen, nouvelle formule
Détails en page 13

Puy-Saint-Martin Initiatives,
appel à mobilisation en page 18





Ne soyons pas des agents de contagion

Michel GILES, Maire.



Samuel PATY est mort pour avoir voulu assurer sa mission d'éveil à la connaissance, de formation à l'esprit critique et à la liberté de penser par soi-même. Il est mort parce que quelques fanatiques se sont déchainés sur les réseaux sociaux.

Ce sont aussi ces réseaux sociaux qui

mettent à mal les mesures de prévention prônées par les autorités, et risquent indirectement de provoquer notre propre mort.

Ce satané virus est en effet toujours là. Comme certains le prédisaient, l'automne semble lui avoir redonné de la vigueur. Aussi, plus que jamais, nous devons nous protéger et protéger nos proches, et éviter de donner du crédit à ceux qui propagent de fausses informations.

On reproche à nos gouvernants de naviguer à vue. Je serais curieux de voir ce que tous ces épidémiologistes auto-proclamés feraient s'ils étaient en responsabilité. Il faut lire et écouter ceux qui savent. Moi je ne sais pas, alors je fais confiance.

Rarement les réseaux sociaux ont autant montré leur dangerosité : des théories farfelues, venant d'on ne sait où, et relayées par des adeptes du complotisme ou simplement par manque d'esprit critique, qui mettent à mal le respect pourtant si nécessaire des mesures barrières.

Gardons nos distances ... avec les réseaux sociaux, et adoptons avec eux les mêmes règles d'hygiène qu'avec le virus : ne soyons pas des agents de contagion.

Tous ensemble, respectons les consignes, gardons la tête froide et faisons le dos rond, et le virus finira bien par nous laisser tranquilles.

En attendant, nous devons continuer à préparer l'avenir :

- Le projet d'aménagement de la traverse du village est à nouveau sur les rails. C'est un projet majeur pour la qualité de vie de notre commune et nous appelons les Puy-Saint-Martinois à y participer.
- Les ateliers communaux sont sortis de terre, et doivent être livrés à la fin de cette année.
- Suite à la modification du PLU, l'instruction du permis d'aménager pour le lotissement « Le Sud » va pouvoir débuter, et les premières constructions sont attendues pour 2022.
- Une première tranche de travaux pour la mise en valeur du Chastelas est programmée pour 2021.
- Notre transfert à Montélimar Agglomération est en bonne voie.
- La communication municipale prend un coup de jeune avec de nouveaux outils.
- Le début de 2021 sera marqué par le recensement de la population. Réservez le meilleur accueil à nos 2 agents recenseurs.

Bonne fin d'année à tous. Soyez forts, mais prenez soin de vous et de vos proches.

Le Puy-Saint-Martinois

Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél : 04.75.90.16.70
www.puysaintmartin.fr
accueil@puysaintmartin.fr

Comité de rédaction :

Anthony CELERIEN, Katrien
DEKEYSER, Daniel GIROUD,
Christophe MANZO.

Etat Civil

Naissances

- **Lora SCHOKMEL DIAZ** née le 5 Octobre 2020 fille de SCHOCKMEL Mathieu et DIAZ Sabine.

- **Poema HEYER** née le 5 Novembre 2020 fille de Romain HEYER et Anne GILES

Mariages

Le 22 Août 2020 **Sébastien BORNE et Nadège TRIBOUILLARD**

Le 22 Août 2020 **Florian AROD et Anouk RODET**

Le 26 Septembre 2020 **Cyril MURJAS et Elodie COLONIA**

Numéros utiles

Mairie de Puy-Saint-Martin :

Le Village

26450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

e-mail : accueil@puysaintmartin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30

Fermeture le mercredi

Vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le 114, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

Agence postale communale :

Tél. 04 75 01 00 72

Horaires :

Mardi : 9h-12h. Mercredi : 9h-12h et 15h-17h

Jeudi : 9h-12h. Vendredi : 9h-12h et 16h-18h

Samedi : 9h-12h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi : 12h ; le samedi : 11h30

Amicale laïque Puy-Saint-Martin :

Tél. 04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Montélimar Espoulette :

Tél. 04 26 79 10 40

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous.

Médiathèque Municipale :

4 Place Chantecaille – Tél. 04 75 90 28 08

Horaires :

Mardi : 9h-12h. Mercredi : 9h-12h et 15h-17h

Jeudi : 9h-12h. Vendredi : 9h-12h et 16h-18h

Samedi : 9h-12h.

Hors vacances scolaires, la Médiathèque Municipale ouvre en plus les mardis et jeudis de 15h à 17h.

Brigade de gendarmerie de Puy-Saint-Martin :

Tél. 04 75 90 12 62

Cabinet d'infirmiers :

7 rue du 19 mars 1962 – Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 98 92 18

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puysaintmartin.fr

Brèves

Calendrier municipal :

Conseil municipal 2020 : 30 novembre - 18h30

Permanence adjoints (le samedi matin) :

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un adjoint doivent téléphoner ou adresser un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous.

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit sur rendez-vous en mairie. Appeler le secrétariat.

Conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice reçoit le mardi après-midi à Puy-Saint-Martin, uniquement sur RDV pris préalablement par téléphone au 06 64 95 70 28 aux heures ouvrables, du lundi au vendredi. Cette intervention du conciliateur est totalement gratuite.



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
Didier LALANNE

COUR D'APPEL DE GRENOBLE
Tribunal d'Instance de Valence

didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr

Retrouvez votre journal municipal en ligne sur le site internet de la mairie.

Rubrique : "Pour rester informé"
Puis "Votre journal municipal Le Puy-Saint-Martinois"

Coup de jeune sur la communication municipale :

Un mur Facebook, un nouveau site internet et un site PanneauPocket !



Suivez-nous sur FACEBOOK !! <https://www.facebook.com/mairiepuy-saintmartin>



Intégralement repensé, le nouveau site internet de Puy-Saint-Martin est déjà opérationnel. Plus intuitif, plus complet, plus interactif, vous y trouverez toutes sortes d'informations utiles :

<https://puy-saintmartin.fr>

PanneauPocket est à présent également accessible **sur votre ordinateur sous forme de site internet**.

Vous n'avez pas de smartphone ou de tablette mais vous souhaitez rester informé(e) depuis votre ordinateur ? Ce site est fait pour vous : en 2 clics, vous accédez aux panneaux de la commune.

Comment accéder au site PanneauPocket ?

Via le site de la mairie : rubrique " Pour rester informé" puis "PanneauPocket".

Ou directement via votre navigateur internet.

Attention : l'adresse du site internet est <https://app.panneaupocket.com>. N'insérez pas de www. avant app.panneaupocket.com dans votre barre de recherche car vous ne pourrez pas la trouver !

Comment fonctionne le site ?

Saisissez le nom de la commune ou son **code postal** dans le champ de recherche, ou **cliquez** sur la localisation qui vous intéresse dans la carte de France. Tout apparaît ensuite dans l'image du téléphone au milieu de l'écran.

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

**100% Anonyme
Gratuit
sans publicité**

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

Fibre optique: ADN précise le planning



La commune fait l'objet de 2 tranches de travaux dont l'une est actuellement en cours de réalisation. Les travaux se poursuivent et le planning annoncé par ADN est le suivant :

Décembre : pose des poteaux additionnels.

Janvier – février – mars : passage des câbles et alimentation des « Points de Branchement Optiques (PBO) à proximité des habitations (un PBO pourra desservir plusieurs maisons).

Fin mars : fin des travaux

Avril – mai – juin : commercialisation du réseau et arrivée des opérateurs : durée réglementaire de 3 mois.

Fin de l'été : choix de votre opérateur, puis branchement individuel.

Pour plus d'informations : ardechedromenumerique.fr

Vie municipale

Nous sommes attentifs à l'accueil des nouveaux habitants. Le maire et son équipe ont plaisir à accueillir les nouveaux Puy-Saint-Martinois lors d'un "pot" organisé à leur intention chaque année.

Aussi, lors de votre installation dans le village, nous vous remercions de vous faire connaître à l'accueil de la mairie.



Les bureaux de la gendarmerie de LA BEGUDE DE MAZENC sont désormais ouverts du lundi au samedi de 14h à 18h.

En cas d'urgence, les militaires de la gendarmerie peuvent être joints par un numéro de téléphone direct (affiché devant la brigade) ou par l'intermédiaire du centre de traitement des appels d'urgence (17).

Suivant le cas et le degré d'urgence, les bureaux seront ouverts pour traiter l'évènement.



Recensement de la population 2021

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Deux agents recenseurs ont été recrutés par la Mairie, il s'agit de :

Mme Karine GOUIN



Mme Charlette LAMANDE



Nos agents recenseurs auront à charge dans un premier temps de vous remettre vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Elles seront en possession d'une carte officielle. L'INSEE demande que les questionnaires soient de préférence renseignés sur le site internet. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elles vous remettront des questionnaires papier qu'elles viendront ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Cet **acte citoyen et obligatoire** est également très important pour notre village. En effet, le recensement détermine la population officielle de chaque commune, et ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes (en ajustant l'action publique aux besoins de la population réelle). Donc plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. **C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !**

Le recensement, c'est sûr. Vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. **Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle, qu'il soit administratif ou fiscal.**

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nous vous remercions de leur adresser le meilleur accueil.



<https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

URBANISME

Le projet de lotissement « Le Sud », route de Manas, a nécessité une modification simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure de modification arrive à son terme, et le dossier a été mis à la disposition du public du 12 octobre au 13 novembre. A l'issue de cette consultation, une délibération doit être proposée au Conseil Communautaire de la CCVD le 15 décembre pour approuver la modification.

Cette délibération devra tenir compte des observations formulées pendant la phase de consultation. Suite aux observations des services de l'Etat, le lotissement « Le Sud » comprendra finalement 38 logements (28 maisons individuelles, et 10 logements locatifs semi-collectifs).

Le permis d'aménager pourra être instruit à partir de décembre, et pourrait être accordé en début d'année 2021. Les travaux d'aménagement du lotissement sont prévus à partir du deuxième semestre 2021.

CABANON DE SAINT JEAN

Commencée avec l'ancienne municipalité, la restauration du « cabanon de St Jean », route de Crest, s'est poursuivie avec la consolidation du talus et la création d'un auvent. Cet élément du patrimoine communal a pu être sauvegardé. Il fait le bonheur des utilisateurs des jardins partagés. Les travaux ont été réalisés par Franck CHASTEL, avec le concours de nos employés communaux.



PROGRAMME DE TRAVAUX 2020-2022

La commission « Travaux » a proposé au conseil municipal qui l'a validée, la programmation suivante :

Année 2020 : Restauration du Cabanon de St Jean (réalisée)
Rénovation du terrain de tennis (réalisée)
Construction des ateliers municipaux (en cours)

Année 2021 : Accompagnement du lotissement Le Sud (parking, aire de camping-cars)
Première tranche de mise en valeur du Chastelas (belvédère)
Aménagement des ronds-points de la déviation
Acquisition de défibrillateurs

Année 2022 : Première tranche d'aménagement de la traverse (réseaux, voirie)
Rénovation de l'école



INTERCOMMUNALITE



Point sur le changement d'EPCI :

Le Conseil Communautaire de Montélimar Agglomération a délibéré le 23 septembre et a approuvé à l'unanimité l'adhésion de Puy-Saint-Martin. Cette délibération doit maintenant être approuvée par les conseils municipaux des 26 communes de l'Agglo.

Des négociations ont eu lieu entre l'Agglo et la CCVD et ont abouti à un accord sur les conditions financières de ce transfert, qui sauf cas de force majeure (COVID !), pourrait intervenir le 1^{er} janvier 2021.

Vie municipale

PROJET EOLIEN : où en sommes-nous ?

Comme nous l'avons évoqué dans nos précédentes éditions, les études environnementales (acoustique, naturaliste, paysagère...) et techniques (vent, accès, topographie...) du projet éolien OursEole démarrées au début juillet 2019 se sont achevées cet été. La mairie éditera d'ici la fin de l'année une Nouvelle Lettre de l'Eolien dans laquelle les résultats de ces études seront présentés ainsi que les différentes variantes d'implantation envisagées. Tous les habitants de la commune et des communes riveraines pourront alors exprimer leur avis et interrogations via le site web du projet. La demande d'autorisation devrait ensuite être déposée au cours du premier trimestre 2021.

Une réunion publique sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Photo de l'ornithologue en train d'observer les oiseaux à la longue vue



Votre avis compte !

Projet de la Traverse du Village : participez !



Ce projet, qui va occuper une bonne partie de notre mandat, sera déterminant pour l'avenir de notre village. Notre ambition est d'aboutir à des réalisations les plus consensuelles possibles. Le bureau d'études a commencé à travailler, et déjà des questions commencent à émerger : Comment organiser l'entrée Ouest du village (rond-point de l'olivier et place du monument aux morts) ? Comment structurer la Grande Rue entre les entrées Ouest et Est (garage Chapouan) ? Comment aménager la place de la mairie, les abords de l'école, de la médiathèque, la rue du 11 novembre, la place du Champ de Mars, l'entrée Sud... ?

Sur toutes ces questions, et d'autres sans doute, nous souhaitons recueillir l'avis des Puy-Saint-Martinois.

Une présentation du projet par le bureau d'études était prévue lors d'une réunion publique le 5 novembre. En raison du contexte sanitaire, nous avons été contraints d'annuler cette réunion.

Néanmoins nous souhaitons toujours, comme nous nous y sommes engagés, reconstituer le groupe de travail établi en 2019 autour de ce projet. Il sera réuni le jeudi 17 décembre à 18h à la salle des fêtes en présence du bureau d'études qui présentera ses premières orientations.

Nous encourageons vivement les Puy-Saint-Martinois à participer à l'élaboration de ce projet structurant et important pour le futur cadre de vie de notre village.

Aussi, nous demandons à tous ceux qui souhaitent participer à cette étude de se signaler auprès de la mairie.

Pour vous faire connaître, remplissez le formulaire sur le site :

<https://puy-saint-martin.fr/fr/rb/716341/amenagement-de-la-traversee-du-village>

Ou directement auprès de la mairie.

Les projets, la suite ...

Vie municipale

Le Chastelas réhabilité : Top départ !

Suite aux études préliminaires qui ont été réalisées en 2018 et 2019 en association avec Puy-Saint-Martin Initiatives, la municipalité a engagé les premières actions en vue de débiter la première tranche de travaux en 2021.

Cette étape des travaux se déroulera sur la partie sommitale, à savoir le belvédère. L'ensemble de l'espace sera revu afin d'apporter le confort nécessaire à cette vue exceptionnelle. Sécurisation des abords, nouvelle table d'orientation, aménagement d'un espace détente, réfection de la croix, ... Tout ceci s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de la butte dont les différentes tranches de travaux s'échelonnent sur plusieurs années.

Les dossiers techniques et administratifs ont été réalisés pour étude de financement, afin de lancer les appels d'offres durant le premier trimestre 2021.

L'intégralité des études préliminaires est disponible sur le site internet de la commune :
→ Rubrique « Environnement – urbanisme – cadre de vie » / sous rubrique « projets » :

<https://puysaintmartin.fr/fr/rb/716393/amenagement-et-mise-en-valeur-de-la-butte-du-chastelas>



Vers un parc Adèle Clément plus convivial...

Nous engageons la réflexion sur la mise en valeur du parc communal. Il ne s'agit pas de tout révolutionner, mais plutôt d'engager quelques aménagements simples, au coût maîtrisé, afin d'en faire un lieu de partage, où tous les Puy-Saint-Martinois, petits et grands, pourront y passer du bon temps.

C'est en ce sens que nous ouvrons cette réflexion aux habitants désireux d'apporter leur vision, leurs idées, lors de quelques échanges qui se dérouleront en 2021. La situation actuelle ne nous permet pas de préciser les modalités précises de cette concertation.

Nous appelons d'ores et déjà les intéressés à se faire connaître via le formulaire présent, en bas de page sur le site internet de la municipalité :

<https://puysaintmartin.fr/>

Ou en contactant le secrétariat de Mairie.

DEBROUSSAILLEMENT

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans le Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations.

L'article L134-6 du Code Forestier impose donc un débroussaillage de sécurité. Ce débroussaillage s'applique à tout type de construction, chantier ou installation (habitation, hangar, garage, atelier, ...). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.

Rappel des règles :

- Parcelles **non situées en zone constructible (U)** du PLU de notre commune : **le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres à partir de l'installation ;**
- Parcelles situées en **zone constructible (U)** : le propriétaire débroussaille la **totalité de la parcelle, qu'elle soit construite ou non ;**
- Parcelles construites, situées en **zone constructible (U) et limitrophes de parcelles non situées en zone constructible (U)** : le propriétaire débroussaille la **totalité de ses parcelles situées en zone (U)** et réalise ou s'assure du **débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations ;**
- En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit **débroussailler aux abords des voies privées donnant accès à cette construction sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.**

Ce débroussaillage doit être effectif avant le 15 mai de chaque année pour limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale.

Pour plus d'informations : www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage-a2914.html ou venir chercher en mairie le guide du débroussaillage.





Cette rentrée 2020 s'est faite sous le signe des mesures sanitaires qui ont été appliquées suivant un protocole strict et qui se poursuivent dans le temps : port du masque pour les enseignants et les ATSEM, gestes barrières pour les enfants, intérieur des classes non accessibles aux parents, aération régulière des salles de classes, ménage renforcé...

41 enfants ont fait leur rentrée à Puy Saint Martin. Ce chiffre reste stable par rapport à l'an dernier, même si le nombre d'élèves baisse depuis plusieurs années. Il se répartissent de la façon suivante :



- 22 élèves dans la classe de Madame AULNETTE, directrice : 5 en moyenne section et 17 en grande section. Madame AULNETTE est secondée par Madame Corinne NOYER, ATSEM.

- 19 élèves dans la classe de Madame AUGIER : 8 en petite section et 11 en CP. Madame AUGIER est secondée par Madame Evelyne GROS, ATSEM.

Le Périscolaire

L'accueil périscolaire des enfants fonctionne normalement depuis la rentrée avec les mêmes contraintes sanitaires que pour l'école. En moyenne 22 enfants fréquentent le périscolaire chaque semaine pour une capacité totale de 24 élèves maximum. Le périscolaire fait donc presque le plein, grâce notamment à la qualité des activités proposées en fonction de l'âge des enfants. L'organisation est confiée à Julie (directrice et animatrice), et à Graziella (animatrice). Pour le deuxième trimestre, elles proposeront d'autres activités.

Vous trouverez toutes les infos utiles sur le site officiel de la mairie dans la rubrique "Jeunesse – Social" puis "Périscolaire".

Ecole de musique



L'école de musique a également redémarré ses activités avec un protocole sanitaire strict. Cette année une salle supplémentaire a été ouverte afin que les professeurs accueillent les élèves dans de meilleures conditions. Des enseignements musicaux de qualité y sont dispensés : piano, guitare, batterie, flûte, saxophone, trompette, chant, éveil musical pour les tout-petits. De plus, les professeurs proposent des ateliers groupe pop-rock, des ateliers création pour les ados, des ateliers d'exploration et des cours d'instruments à la carte... Il y en a pour tous les goûts !!!



A ce jour, 45 personnes sont inscrites aux cours de musique.



Café Citoyen, nouvelle formule !

Vie citoyenne

La nouvelle formule du Café Citoyen devait être présentée lors de la réunion publique du 9 octobre dernier, prévue par l'équipe municipale.

Une première rencontre citoyenne (présentation, prise en compte des modifications ou des ajustements à y apporter, et identification des thèmes d'intérêt général) devait avoir lieu le 23 octobre. Covid oblige, ces réunions ont été annulées.

Pour rappel, l'AAR a été sollicitée par les élus pour relancer les Cafés Citoyens ; l'AAR a accepté à condition de pouvoir agir en toute autonomie et indépendance. Ces Cafés s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de démocratie participative.

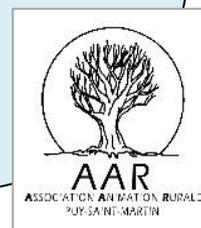
En quoi cette formule est-elle différente de la précédente ? Elle diffère par le choix des thèmes et des sujets, et par son organisation.

- **Deux modalités de saisine pour le choix des thèmes et des sujets :**
 1. **Par les élus** – Une réunion préparatoire permet de préciser s'il s'agit d'une démarche d'information, de consultation ou de concertation des citoyens.
 2. **Par les citoyens** – Le Café citoyen est organisé autour du sujet choisi par les citoyens.
 - **Organisation des séances :** En fonction du sujet et de sa complexité, une à trois séances peuvent être nécessaires. En effet, l'exercice de la démocratie participative suppose un investissement minimum des citoyens pour éviter des propositions qui ne seraient pas concrètes et argumentées. Par exemple, s'il s'agit d'un sujet particulièrement complexe, trois séances peuvent être nécessaires :
 - **1^{re} séance** : présentation rapide du sujet pour mieux le cerner, recueil des questions, incompréhensions et pistes de réflexion à approfondir.
 - **2^e séance** : interventions d'experts et/ou de parties prenantes (utiles à une meilleure compréhension du sujet, des enjeux, des possibilités techniques, des réalisations dans d'autres communes...), interventions des représentants de la mairie en fonction du questionnement des citoyens.
 - **3^e séance** : prise de position des citoyens, formulation de propositions et d'arguments, recueil des avis favorables ou défavorables (éventuellement, vote à bulletin secret).
- Dans le cas où le sujet traité est plus simple, une séance pourrait naturellement suffire.
- **Un document de synthèse** reprenant les arguments, les propositions et les votes de tendance est remis à la mairie à la suite de la dernière séance.

L'aménagement de la grande rue et des entrées du village est le premier sujet pour lequel l'équipe municipale souhaite associer les habitants de Puy Saint Martin.

- **Un groupe de travail le 17 décembre est mis en place par le conseil municipal** (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date) pour la présentation des propositions du bureau d'études concernant l'aménagement de la traverse et des entrées du village. Les animateurs des Cafés Citoyens vous invitent à participer à cette réunion pour découvrir cette première ébauche.
- **Un premier Café Citoyen sera organisé le 9 janvier 2021** (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date) pour échanger et débattre de la nouvelle formule et s'accorder sur un calendrier de réunions concernant le projet d'aménagement de la grande rue.

De la mobilisation de tous et en saine concertation avec l'équipe municipale, dépend le projet de village et la qualité de vie que nous voulons.





Nous souhaitons mettre à l'honneur les bénévoles œuvrant pour l'association "Veillir au Village", qui distribuent des repas et qui rendent visite à nos aînés. Cette association s'appuie, depuis 2001, sur un environnement solidaire, constitué de réseaux d'habitants bénévoles, pour permettre à ces personnes de rester reliées à la vie du village.

Elle intervient sur un territoire d'environ 15 kilomètres autour de Puy-Saint-Martin, soit actuellement les communes de : Bonlieu, Charols, Cléon d'Andran, La Bégude, La Laupie, Marsanne, Pont de Barret, Puy St Martin, Roynac et Sauzet.

Nous remercions ces habitants pour ce geste solidaire.

La cabane à livres

La Mairie de Puy-Saint-Martin a installé une cabine à livres, ouverte à tous pour y déposer et/ou prendre des livres.

Libertalia l'a décorée pour la rendre visible et agréable à l'œil.

Merci à Lydwine pour ces magnifiques coups de pinceau !

Pour chiner ou partager des livres, vous retrouvez cette cabine à l'entrée du parc Adèle Clément devant la mairie.

Un bel exemple d'initiative citoyenne !



CCAS

La crise sanitaire actuelle a conduit les membres du CCAS de Puy Saint Martin à annuler le repas de nos aînés cette année. Nous le regrettons car ce repas est l'occasion d'échanger et de partager en toute convivialité.

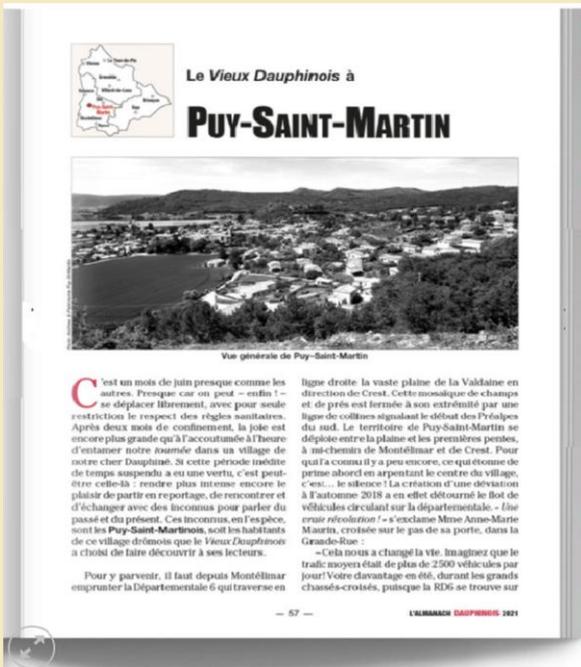
Pour marquer cette fin d'année particulière, un petit cadeau a été distribué à toutes les personnes de 70 ans et plus. Il s'agit de **l'almanach Dauphinois 2021...**



... Car l'Almanach Dauphinois 2021 est arrivé !

Puisque voyager au loin est devenu compliqué, pourquoi ne pas (re)découvrir son environnement proche, s'évader à proximité, se dépayser autour de chez soi ? L'Almanach Dauphinois s'emploie à explorer et révéler les mille richesses de notre région. Ceux qui y sont nés retrouvent dans ses pages des souvenirs du temps jadis ; ceux qui y sont installés de fraîche date apprennent à mieux connaître leur patrie d'adoption.

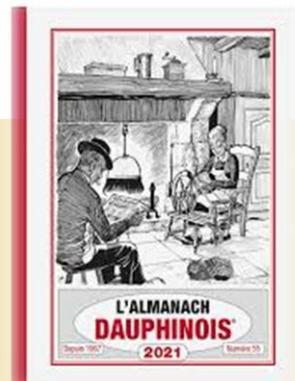
Cette 55^{ème} édition se révèle riche en sujets originaux, que l'actualité a contribué à alimenter.



L'Almanach Dauphinois

6.55€

Attachant, surprenant, sympathique, utile au quotidien, l'Almanach Dauphinois est unique et met en avant notre patrimoine Dauphinois. Ses nombreuses rubriques sur nos traditions, les événements passés dans notre département, l'histoire, ses documentaires, nos expressions Dauphinoises, les témoignages de nos centenaires, les proverbes, ... permettent de découvrir les secrets de notre Pays Dauphinois.



Nous vous en avons parlé dans le dernier numéro du Puy-Saint-Martinois (n° 84) :

« Notre tournée annuelle vous conduira à **Puy-Saint-Martin**, à mi-chemin entre Montélimar et Crest. Explorer ce « village déperché », c'est croiser une violoncelliste célèbre, des footballeurs talentueux, des jardiniers heureux, une Vierge du Vœu, des bédigas et des Bedeaux et même... la Star Academy ! »

Notre association a pour but de récolter de l'argent tout au long de l'année par le biais de différentes actions afin de financer des sorties scolaires ou animations dans les écoles de nos deux communes. Malgré cette année 2020 compliquée par la crise sanitaire, cet article est l'occasion pour nous de mettre en lumière notre plus gros projet financé à ce jour à hauteur de 3300€.

Ce sont 53 élèves du RPI et leurs 3 enseignants épaulés de 5 accompagnateurs (parents, aide éducateur, Auxiliaire de Vie Scolaire, personnel communal) qui ont participé à une classe de découverte à Lus-la-Croix-Haute dans le Vallon de la Jarjatte du 28 septembre au 2 octobre dernier.

Ce séjour programmé en juin 2020 a été repoussé suite à la crise sanitaire.

Les enfants ont pu découvrir un site naturel exceptionnel et participer à des activités axées sur l'environnement et sa préservation (étude du cycle de l'eau, traces et empreintes d'animaux, Land Art, jeux d'orientation, étude et observation de paysage, recherche de fossiles...).

Ce séjour a été également financé par les familles, un don de parents et la coopérative scolaire (alimentée par le budget communal).

Nous allons devoir redoubler d'efforts afin que cette classe découverte soit la première d'une grande série et que tous les enfants puissent un jour vivre cette belle expérience. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre au sein de l'association, car le bénévolat est à la base de chaque action ! lesminotsdechevriere@hotmail.fr



Archives et Patrimoine à renoncé à sa subvention de 300 € pour en faire profiter une association qui en avait plus besoin. Le conseil municipal remercie vivement Archives et Patrimoine et a décidé de rajouter cette somme à la subvention versée à l'association Vieillir au Village.

L'automne est là, les soirées d'hiver approchent ... et nous sommes invités, tous, à espacer et réduire nos sorties entre amis !

Alors pourquoi ne pas en profiter pour approfondir nos connaissances sur le village ?

Rendez-vous **entre 10 h et midi, le samedi 19 décembre** à la salle des fêtes où Archives et Patrimoine vous proposera à la vente ses livrets réimprimés sous réserve des autorisations gouvernementales et si les conditions sanitaires le permettent.

- le village à travers les cartes postales, 10 €
- les photographies du Facteur Jacquet, 15 €
- Puy-Saint-Martin, ses seigneurs, son château, 5 €
- Adèle Clément, artiste Puy-Saint-Martinoise, 5 €
- la grande guerre vue de Puy-Saint-Martin, 5 €
- l'insurrection de 1851 à Puy-Saint-Martin, 5 €
- la gendarmerie de Puy-Saint-Martin, 5 €
- la fanfare de Puy-Saint-Martin, 5 €



La médiathèque est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Des précisions concernant notre réouverture, activités et agenda seront fournis ultérieurement par Mail, Affiches, PanneauPocket et site de la Mairie en fonction de l'actualité.

Portez-vous bien !



Puy-Saint-Martin Initiatives est une des associations les plus anciennes de la commune puisqu'elle émane directement du Syndicat d'Initiatives créé en 1964.

Le programme d'activités de Puy-Saint-Martin Initiatives comprend notamment : l'organisation de la Foire aux Fleurs, de la promenade naturaliste commentée, du marché estival, de la balade nocturne animée et des séances de cinéma. L'association s'occupe également, en partenariat avec la mairie, de l'aire d'accueil et de service pour camping-cars ainsi que du projet d'aménagement et de mise en valeur du chastelas, de même que de la balade pédestre « Sur les pas d'Adèle... ».

L'association lance un appel à mobilisation !

A l'heure actuelle, aucun des membres du Conseil d'Administration ne se porte candidat à la fonction de président(e) pour l'année 2021.

Certes, celui(elle)-ci sera désigné(e) par le CA issu de l'Assemblée générale de fin janvier 2021 ; cependant, suite au constat posé, il est nécessaire d'anticiper cette situation. C'est pourquoi nous appelons instamment les personnes intéressées à nous rejoindre en tant qu'adhérent, candidat membre du Conseil d'Administration de manière à trouver le candidat potentiel à la présidence de l'association.

L'association, au demeurant, dispose d'une équipe motivée de bénévoles pour opérer ces activités et d'un Conseil d'Administration expérimenté, sur lesquels le(la) nouveau(-velle) président(e) pourra compter pour remplir sa mission avec sérénité.

Les membres du Conseil d'Administration se feront un plaisir de répondre à vos questions et marques d'intérêt.

Avec nos remerciements anticipés.

Renseignements :

Monique Bon : bon-bernard@orange.fr, 06-30-26-15-41

Jean-Louis Bosson : bossonjeanlouis49@gmail.com, 06-72-81-27-52

Gilles Charre : gil-puy26@gmx.fr, 06-81-02-38-66

Claude Costechareyre : ccc@niagara.fr, 07-86-52-98-17

Natalie Croiset : nataliecroiset@gmail.com, 06-70-56-06-33

Yves Debouverie : yves.debouverie@orange.fr, 06-48-61-49-37

Manu Delattre : manu.delattre@orange.fr, 06-77-14-64-60

Claude Goudal : clauddegoudal@yahoo.fr, 06-60-66-71-13

Muriel Matrand : muriel.matrand@neuf.fr, 06-03-48-54-85

Jean-François Maurin : jf.maurin@orange.fr, 06-07-68-24-00

Gérard Noël : noel.psm@orange.fr, 06-42-06-61-48

Patricia Plumel : patriciaplumel@gmail.com, 06-87-04-95-34

Michel Thivolle : michel.thivolle@dbmail.com, 06-14- 39-18-54

Commerces et confinement

Merci à nos commerçants d'assurer une continuité de service

· Boulangerie « Le Fournil de Puy »

Le lundi + du jeudi au samedi

6h30 à 12h30 et 16h à 19h

Le mardi et le dimanche de 6h30 à 12h30

Fermeture le mercredi

<https://www.facebook.com/lefournildepuy>

· U Express

Du lundi au samedi

8h30 à 12h15 et 14h à 19h

+ Le dimanche de 8h30 à 12h15

<https://www.facebook.com/uexpresspuysaintmartin>

· Passion Nature

Du lundi au samedi

9h à 12h et 14h à 18h

· Restaurant « Le Champ de Mars"

Plats à emporter du jeudi soir au dimanche soir (commande à passer avant 15h)

Par soucis d'écologie et d'économie, merci de prévoir vos contenants.

<https://www.facebook.com/CafeRestaurantDuChampDeMars>

· Pizzeria « Pierre à feu »

Réouverture le 5 novembre

A emporter du jeudi soir au dimanche soir

<https://www.facebook.com/Pizzeria-Pierre-A-FEU-1845311085489556/>

· Garage CHAPOUAN

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

<https://www.facebook.com/GARAGECHAPOUAN>

Soutenons nos artisans, commerces et entreprises dont "leur activité n'est pas indispensable" et doivent fermer leurs portes au public ...

Pensons à eux et souhaitons qu'ils puissent rouvrir dès que possible.



Pendant le confinement, le cabinet infirmier reste ouvert sur rendez-vous pour les soins habituels (prises de sang, pansements, ...) et pour les tests COVID

Tel : 04.75.98.92.18



AIDES AUX ENTREPRISES



La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et les collectivités locales ont lancé le Fonds Région Unie. - Microentreprises & Associations afin d'aider dans leur besoin de trésorerie, les :

- Auto- et micro-entrepreneurs,
- Associations,
- Entrepreneurs individuels,
- Entreprises jusqu'à 9 salariés.

Cette aide consiste en l'octroi d'une avance remboursable à destination des :

- Micro-entrepreneurs,
- Auto-entrepreneurs,
- Indépendants et professions libérales (même réglementées),
- Associations employeuses,
- Entrepreneurs salariés en coopératives d'activités et d'emploi,
- Entrepreneurs en couveuses,
- Entreprises de 0 à 9 salariés inclus dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 M€.

L'établissement doit être situé en Auvergne-Rhône-Alpes, sans restriction sur l'activité (y compris les professions libérales réglementées), sous réserve d'être à jour de leur cotisations sociales et fiscales au 1^{er} mars 2020 (sauf reports de charges sollicités pour la période de crise en cours).

Toutes les infos et les conditions sur le site régionunie :

<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/actualites/fonds-region-unie-microentreprises-associations-mode-demploi-21103>

